

N°42/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 juillet 2021

OBJET : Délibération pour autoriser M.le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »

Le 5 juillet deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 30 juin 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BARBAN Daniel (procuration donnée à Julien GRAS), CATELAN Richard (procuration donnée à Richard ACHIN), GALLAND Daniel

ABSENTS : CATELAN Thierry, BOYER-JOLY Gilbert

Monsieur le Maire présente le projet « Petits déjeuners », il indique que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) s'engage à financer 1 petit déjeuner par semaine pendant 6 semaines à l'ensemble des enfants de l'école.

Les personnels enseignants conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner.

Pour la caisse des écoles de la commune d'AUBESSAGNE, cette subvention prévisionnelle s'élève à 663 €. (*510 petits déjeuners x 1.30€ = 663 €*).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M.le Maire à signer la convention formalisant l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » pour l'année 2021-2022.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr